Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26-10-2026
ID : 022-200067981-20261020-DELBU2026_10_65-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, Salle Le Trieux à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
Béatrice BILLAUX, Marie-Christine BINOT, Gildas CONNAN, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Vincent LE MEAUX, Bruno LEBRETON, Guillaume LOUIS, Clarisse PINEL, Richard VIBERT.

Etaient excusés :
Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Yannick ECHEVEST, Philippe LE GOFF, Frédéric LE MEUR, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-10-065
Développement économique : Aide à la création et à l'amélioration des logements saisonniers sur la commune de Plouézec

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-12-277 du 12 décembre 2023 portant sur le dispositif d'aide à la création et à l'amélioration de logements/hébergements pour les travailleurs saisonniers à proximité des sites d'emploi ;

Vu la délibération DEL2026-04-096 du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu la charte d'engagement « 1 toit pour 1 emploi » signée par Monsieur Mérienne en date du 04 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de JOB SAISON en date du 08 septembre 2026 ;

Considérant la demande de Monsieur Denis MERIENNE, reçue le 19 décembre 2025 ;

Considérant que ledit dossier de subvention présenté répond aux critères d'attribution du dispositif d'aide exposé dans la délibération susvisée ;

Considérant que suite à l'étude de la demande d'aide à la création et à l'amélioration des logements saisonniers sur la commune de Plouézec déposée par Monsieur Denis MERIENNE, il apparait que celle-ci est éligible à l'attribution d'une subvention de 4 000 € ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26-10-2026
ID : 022-200067981-20261020-DELBU2026_10_65-DE

Délibération

Considérant que Monsieur MERIENNNE a présenté les documents requis suivants :

- Demande de paiement,
- Copie des factures et tableau récapitulatif,
- Signature de la charte d'engagement avec AJOCA,
- Avis favorable d'AJOCA.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention de 4 000,00 € (quatre mille euros) à Monsieur Denis MERIENNE dans le cadre du dispositif selon les conditions définies par la délibération suscitée ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération